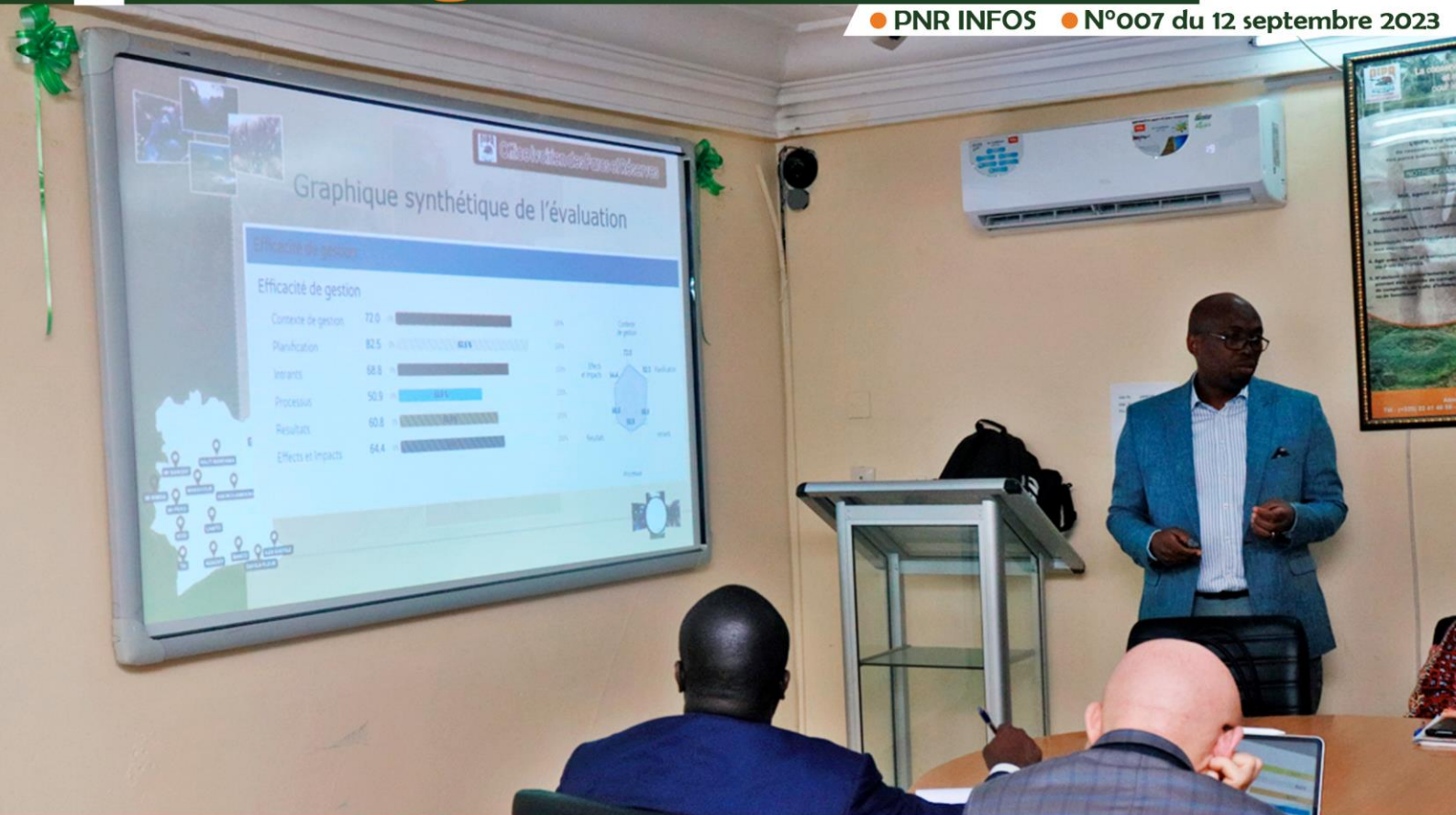


Parcs & Réserves pour les générations futures



ATELIER DE RESTITUTION DES RÉSULTATS DES CAMPAGNES DE COLLECTE DE DONNÉES IMET RÉALISÉES DANS LA ZONE DE BIODIVERSITÉ DES MONTS TINGUI ET AU PARC NATIONAL DE LA COMOÉ



**LIEUTENANT-COLONEL RICHARD
ZOUO REÇOIT LE PRIX NATIONAL
D'EXCELLENCE DU MEILLEUR ACTEUR
DE GESTION DES AIRES PROTÉGÉES**



**PROMOUVOIR L'AULACODICULTURE
COMME ALTERNATIVE AU
BRACONNAGE A LA PERIPHERIE DU
PARC NATIONAL D'AZAGNY**



Général TONDOSSAMA Adama
Directeur Général de l'OIPR

Le Programme-Cadre de Gestion des Aires Protégées, deuxième génération (PCGAP 2), dans sa phase active ...

Amis de la conservation des Aires Protégées (AP),

Il convient de rappeler qu'au regard de la situation marquée par la dégradation continue de la diversité biologique nationale, la Côte d'Ivoire a initié, en 1995, la réforme de la gestion du secteur des parcs nationaux et réserves naturelles qui a abouti à l'adoption, en 1996, du Programme-Cadre de Gestion des Aires Protégées (PCGAP). Ce programme a permis le renforcement des cadres juridique et institutionnel régissant la gestion des aires protégées avec l'adoption, en 2002, de la Loi n°2002-102 du 11 février 2002 relative à la création, la gestion et au financement des parcs nationaux et réserves naturelles (PNR).

Deux éléments majeurs ont marqué l'aboutissement de ce programme, à savoir la création, en 2002, de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR),

Etablissement Public National, chargé de la gestion des AP, et de la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire (FPRCI) qui quant à elle, a pour mission d'assurer le financement pérenne de ces PNR.

Après 20 ans de mise en œuvre de cette réforme, malgré la décennie de crise socio-politique qu'a traversée la Côte d'Ivoire, l'OIPR, avec l'appui des partenaires au Développement, a enregistré de nombreux résultats et acquis satisfaisants pour la conservation du réseau des PNR.

Au regard de ces résultats et conscient de la nécessité de renforcer la protection des écosystèmes naturels relativement bien conservés, le Gouvernement a renforcé ce réseau qui est aujourd'hui passé de 14 à 17 aires protégées. Ce qui traduit la confiance accordée par l'Etat de Côte d'Ivoire en cette réforme.

Au nombre de ces PNR, il est important de noter que trois bénéficient d'une reconnaissance internationale avec l'inscription de la Réserve intégrale du Mont Nimba, du Parc national de Taï et du Parc national de la Comoé comme sites du Patrimoine mondial de l'UNESCO ; ces deux dernières étant également Réserves de Biosphère du Programme MAB de l'UNESCO. Le Parc national des Iles Ehotilé et le Parc national d'Azagny sont quant à eux sites Ramsar.

En dépit de ces acquis, il est à noter que certains problèmes de gestion préalablement identifiés dans la réforme, n'ont pas été suffisamment adressés. Même si l'état de conservation de ce réseau est aujourd'hui globalement satisfaisant, certains sites notamment les Parcs nationaux du Mont Péko et de la Marahoué ont souffert d'un contexte particulièrement défavorable. En outre, les pressions et menaces dont font l'objet les PNR restent un challenge à relever.

Par ailleurs, des défis nouveaux tels que les changements climatiques sont des préoccupations majeures à intégrer dans la planification et la gestion à long terme des AP pour parvenir à la résilience des milieux naturels et des systèmes humains.

Dans ce contexte, l'actualisation de la stratégie d'intervention de l'OIPR en collaboration avec ses partenaires, s'est avérée une nécessité évidente qui s'est traduite par l'élaboration et l'adoption d'une nouvelle stratégie de gestion des aires protégées pour les quinze années à venir dénommée « **Programme-Cadre de Gestion des Aires Protégées, deuxième génération (PCGAP II)** ».

Pour conclure, nous voudrions réitérer notre infinie gratitude à Monsieur Jean Luc ASSI, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable ainsi qu'à tous les membres de son Cabinet.

Notre reconnaissance va également à l'endroit de toutes les parties prenantes à qui nous voudrions dire infiniment merci et en particulier à nos partenaires au développement.



DIRECTEUR DE PUBLICATION

Général TONDOSSAMA Adama
Directeur Général

DIRECTEUR DE LA RÉDACTION

Colonel OUATTARA Kassoum D.
Directeur de l'Administration et des RH

RÉDACTEUR EN CHEF

Germain EHIMANCE
Chef SERCOM - Direction Générale

COMITÉ DE RÉDACTION

Germain EHIMANCE
Chef SERCOM - Direction Générale

Kipré Jonas Christain NAKA
Administrateur SERCOM - Direction Générale

COULIBALY Mamadou
Assistant SERCOM - Direction Générale

N'DAH Eba Danielle
Stagiaire SERCOM - Direction Générale

INFOGRAPHIE

COULIBALY Mamadou
Assistant SERCOM - Direction Générale

COMITÉ DE LECTURE

Colonel OUATTARA Kassoum
Colonel GONTO Gbassaha
Colonel ADOMPO Celestin
Colonel AMON Koutoua Benoît
Lt-Col ADHISSY Charles Agnimel
VAHA Adolphe



ATELIER DE RESTITUTION DES RÉSULTATS DES CAMPAGNES DE COLLECTE DE DONNÉES IMET RÉALISÉES DANS LES ZONES DE BIODIVERSITÉ DES MONTS TINGUI ET AU PARC NATIONAL DE LA COMOÉ

Le mardi 29 août 2023, s'est tenu dans les locaux de la Direction Générale de l'OIPR, l'atelier de restitution des résultats des campagnes de collecte de données IMET réalisées dans les zones de biodiversité des Monts Tingui et au Parc national de la Comoé. Cette rencontre s'est tenue en présence du Coordinateur Régional du Projet PAPBioC2 Gouvernance régionale des aires protégées en Afrique de l'Ouest, piloté par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et des parties prenantes à la gestion des sites précités.

L'objectif de cet atelier visait à présenter les résultats de la campagne d'évaluation de l'efficacité de gestion réalisée avec l'outil IMET (Integrated Management Effectiveness Tool). L'IMET permet d'examiner dans quelle mesure les aires protégées sont bien gérées et notamment, dans quelle mesure la gestion protège les valeurs patrimoniales. L'IMET offre un soutien à la planification, à la mise en œuvre, au suivi et évaluation des aires protégées, en se basant sur l'organisation des informations disponibles et la définition d'un niveau de référence.

Ainsi, durant ces campagnes, différents indices ont été relevés en vue de leur amélioration. Le Lieutenant-Colonel Issa Diarrassouba, Chef de la Cellule de Contrôle et de planification de l'OIPR, par ailleurs Coach IMET, a présenté les résultats de cette campagne de collecte de données pour chaque site.

Il ressort que le Parc national de la Comoé, avec un indice IMET de 66,56%, présente des résultats satisfaisants et en progression par rapport à la précédente évaluation de 2021 (65,16%).

En ce qui concerne la zone de biodiversité des Monts Tingui, l'indice IMET qui reste faible à 26,96%, connaît une relative baisse par rapport à celui de 2021 (26,26%). Les parties prenantes ont été invitées à prendre des mesures urgentes afin de mettre fin à la dégradation continue des ressources de ce site qui joue un rôle de zone tampon pour la protection du Parc national de la Comoé.

Pour le Coordinateur Régional du Projet PAPBioC2, Dr Arsène SANON, il a encouragé l'OIPR et l'ensemble des gestionnaires des aires protégées de la sous-région à promouvoir l'usage de l'outil IMET en vue d'une gestion plus efficace des ressources naturelles et de la biodiversité.

Notons que c'est la seconde fois que l'OIPR bénéficie de l'appui financier de l'UICN PAPBio pour la réalisation de campagnes de collecte de données sur l'efficacité de gestion des aires protégées à l'aide de l'outil.

Source: SERCOM/DG



LIEUTENANT-COLONEL RICHARD ZOUO REÇOIT LE PRIX NATIONAL D'EXCELLENCE DU MEILLEUR ACTEUR DE GESTION DES AIRES PROTÉGÉES

Dans le cadre de la célébration de la Journée nationale de l'Excellence 2023, le **PRIX NATIONAL D'EXCELLENCE DU MEILLEUR ACTEUR DE GESTION DES AIRES PROTÉGÉES** a été décerné au Lieutenant-Colonel Richard ZOUO, Coordonnateur de la Brigade Mobile Nord-Est, en charge de la surveillance du Parc national de la Comoé, le mardi 05 septembre 2023 au Palais Présidentiel sis au Plateau.

Cette distinction de haute portée vient consacrer les qualités et aptitudes professionnelles indéniables dont le récipiendaire a fait montre dans l'exercice ses fonctions. A travers ce prix, c'est également un grand honneur qui a été fait à l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves dont les efforts ont été reconnus et récompensés au plus haut niveau par l'Etat, contribuant ainsi à rehausser son l'image.

En reconnaissance, le Lieutenant-Colonel Richard ZOUO a tenu à présenter, ce mercredi 06 septembre 2023, ce prix au premier responsable de l'OIPR, en l'occurrence le Conservateur Général TONDOSSAMA Adama, pour la confiance placée en lui et tout l'appui dont il a bénéficié dans l'accomplissement de ses attributions. En outre, il a adressé son infinie gratitude à Monsieur le Directeur Général de l'OIPR ainsi que sa reconnaissance à l'ensemble du personnel à qui il dédie ce prix.

Pour sa part, le Directeur Général a adressé ses vives félicitations au récipiendaire avant d'exhorter ses collaborateurs à davantage d'efforts et d'abnégation dans leurs tâches professionnelles.



Source: SERCOM/DZSO

PROMOUVOIR L'AULACODICULTURE COMME ALTERNATIVE AU BRACONNAGE A LA PERIPHERIE DU PARC NATIONAL D'AZAGNY : LA DIRECTION DE ZONE SUD DE L'OFFICE IVOIRIEN DES PARCS ET RESERVES (OIPR) A LA DECOUVERTE DU PROGRAMME NATIONAL DE PROMOTION DE L'AULACODICULTURE (PNPA) DE L'ANADER



L' aulacodiculture comme solution, pour lutter contre labraconnage au Parc national d'Azagny (PNA), tout en contribuant à l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines, telle est la piste qu'a choisie la Direction de Zone Sud de l'OIPR. Pour y arriver, les gestionnaires de ce parc ont permis à certains riverains d'effectuer un voyage de recueil d'informations sur la conduite technique de cet élevage auprès du Programme National pour la Promotion de l'Aulacodiculture (PNPA) conduit par l'ANADER à Toumodi.

Conduite par le Lieutenant-Colonel YEO Kassoum, Chargé d'Etudes, la mission s'est déroulée du 24 au 26 août 2023 dans une ambiance conviviale.

Comment conduire efficacement une ferme aulacodicole pour une bonne rentabilité ? En d'autres termes, quelle itinéraire technique pour un élevage d'aulacodes réussi ?

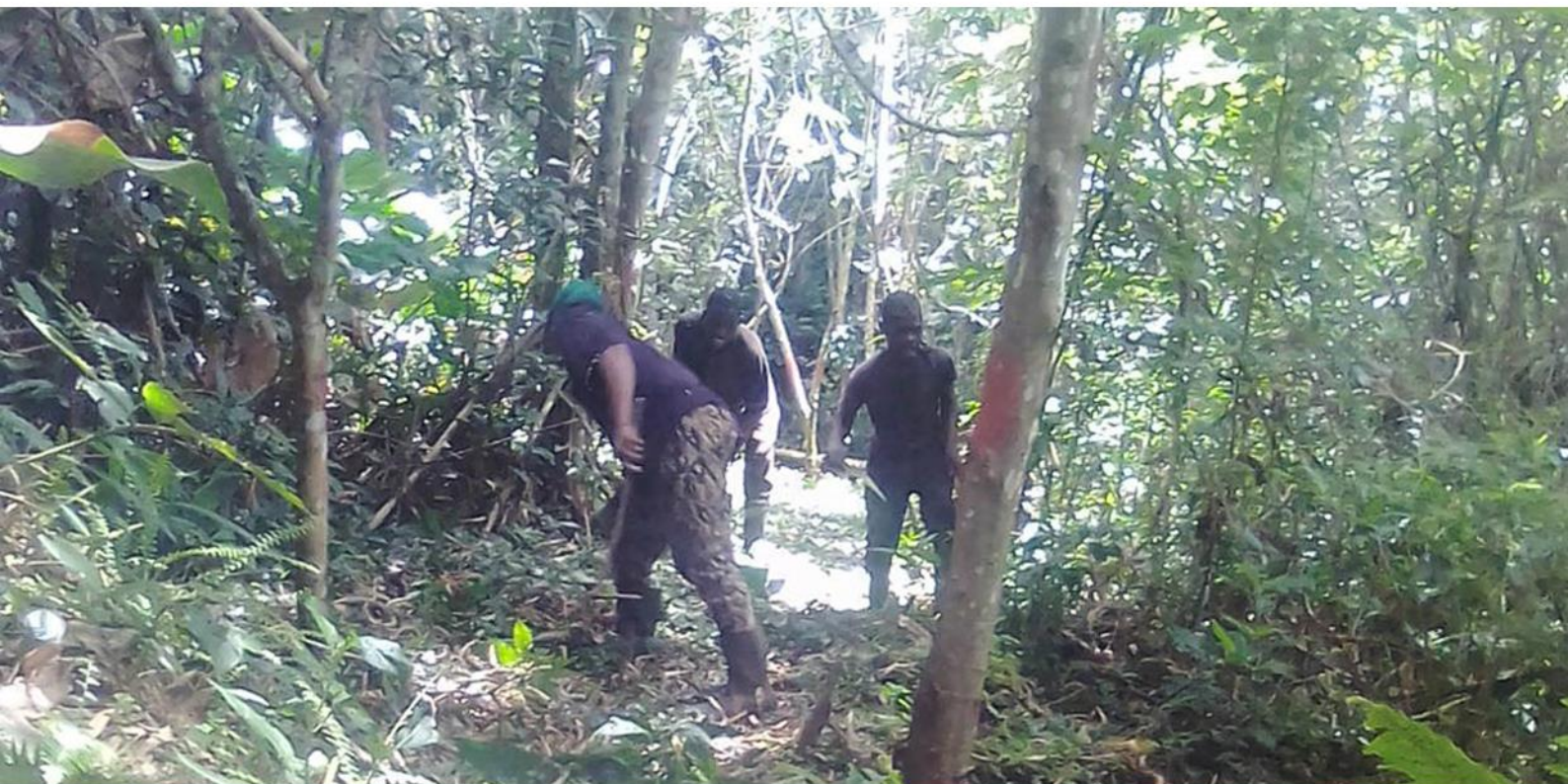
Telle est la préoccupation exprimée par les riverains du Parc national d'Azagny venus s'informer sur la conduite de l'aulacodiculture. Messieurs CISSE Kéké, chargé du Programme National de Sélection Ovine (PNSO) et GBANE Tiémoko, assistant du chargé du Programme National pour la Promotion de l'Aulacodiculture (PNPA) à l'ANADER dans la région du Bélier,

ont donné quelques éléments de réponses aux préoccupations des auditeurs, en attendant la formation sur cette spéculation. Ces responsables du Centre de formation sur l'aulacodiculture ont indiqué qu'en plus du recueil d'informations, cette activité nécessite une plus grande disponibilité de l'éleveur et un suivi rigoureux des animaux.

Au terme de la formation, les critères d'installation de l'aulacoderie, le suivi sanitaire, l'alimentation et les techniques de reproductions des sujets doivent être rigoureusement maîtrisés.

Au regard de la qualité des informations recueillies, le Chef de mission a, au nom du Directeur de Zone Sud, remercié l'équipe de l'ANADER et émis l'idée de signer un partenariat avec l'ANADER dans le cadre de l'exécution des microprojets en faveur des communautés locales. Il est bon de savoir qu'en plus du PNPA, le centre abrite également le Programme National de Sélection Ovine (PNSO) qui a pour mission de sélectionner des béliers vigoureux (de la race des Djalonké) favorisant une bonne production de moutons dans les fermes spécialisées. A ce programme, s'ajoute l'héliciculture avec un échantillon de l'espèce *Achatina achatina*.

Source: SERCOM /DZS



LE MASSIF DES MONTS NIMBA EST UN SITE TRANSFRONTALIER ENTRE TROIS PAYS (CÔTE D'IVOIRE, GUINÉE ET LIBÉRIA).

Site naturel du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, la Réserve naturelle intégrale des Monts Nimba (Côte d'Ivoire-Guinée) est classée Patrimoine en péril depuis 1992 par le Comité du Patrimoine mondial de l'UNESCO en raison des menaces qui pèsent sur le bien.

Face à cette situation, des mesures de redressement sont prises par les Etats-Parties afin de mettre efficacement en application les recommandations dudit Comité.

Ainsi, d'une part les Etats se sont engagés à mener des activités d'intérêts communs pour le maintien de l'intégrité du bien et la contribution au développement des communautés locales riveraines, et d'autre part pour assurer à terme le retrait du bien de la liste en péril.

Dans ce cadre, afin d'assurer la démarcation de la réserve avec le domaine rural et faciliter les opérations de surveillance, la Direction de la Zone Ouest de l'OIPR a entrepris, d'avril à août 2023, des activités d'entretien des limites périmétrales et pistes intérieures et l'implantation de bornes.

Tous ensemble, pour la protection de la Réserve naturelle Intégrale du Mont Nimba pour les générations actuelles et futures.



Source: SERCOM / DZO



LE LIEUTENANT-COLONEL RICHARD ZOUO RECEVANT LE PRIX D'EXCELLENCE DU MEILLEUR ACTEUR DES AIRES PROTÉGÉES DE CÔTE D'IVOIRE

Le meilleur acteur des aires protégées de Côte d'Ivoire, le lieutenant-colonel Richard Zouo, dédie son prix national d'excellence, édition 2023, à tout le personnel de l'Office ivoirien des parcs et réserves (OIPR).

« Je voudrais exprimer toute ma reconnaissance aux autorités de ce pays qui ont initié ce prix. Ce prix sonne comme un appel à l'effort soutenu dans le travail, tant pour ma personne que pour l'ensemble du personnel de l'OIPR à qui je le dédie », a-t-il confié au téléphone à l'AIP, vendredi 08 septembre 2023.

Il a précisé que cette haute distinction le conforte dans la voie qu'il a choisie et lui donne encore plus de courage pour le chemin qui reste à parcourir aussi bien dans sa vie professionnelle que personnelle.

Le lieutenant-colonel Richard Zouo a reçu, mardi 05 septembre 2023 à Abidjan, le prix national de meilleur acteur des aires protégées de Côte d'Ivoire. Il est le coordonnateur de la brigade mobile Nord-Est ayant pour base Bouna et ayant en charge de la surveillance du parc national de la Comoé (PNC).

Depuis son arrivée à la tête de cette brigade en 2020, cet officier supérieur des Eaux et Forêts a apporté un nouveau souffle dans la surveillance du PNC grâce à l'utilisation de moyens modernes et d'un management innovant.

Il a également institué la réorganisation des dispositifs de patrouilles, le démantèlement des réseaux de braconniers et d'orpailleurs clandestins en synergie avec les autres forces de sécurité et les autorités judiciaires, l'appui au renseignement dans la lutte contre les groupes armés terroristes, à la frontière Nord-Est du pays.

Sa grande capacité d'anticipation et son efficacité dans l'action font lui un agent d'exception, signale sa hiérarchie.

Source: AIP

Aujourd'hui dans la rubrique « Bon à Savoir », des termes techniques tirés de la Loi n°2002-102 du 11 février 2022 relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et réserves naturelles, sont définis afin de mieux s'imprégner des notions liées à la gestion et à la conservation de la diversité biologique.

Réserve naturelle intégrale désigne une aire :

"• Placée sous le contrôle de l'Etat et dont les limites ne peuvent être changées, ni aucune partie aliénée, sauf par l'autorité législative compétente ;

• Sur l'étendue de laquelle toute espèce de chasse ou de pêche, toute exploitation forestière, agricole ou minière, tout pâturage, toute fouille ou prospection, tout sondage ou terrassement, toute construction, tous travaux tendant à modifier l'aspect du terrain ou de la végétation, toute pollution des eaux et, de manière générale, tout acte de nature à apporter des perturbations à la faune ou à la flore, toute introduction d'espèces zoologiques ou botaniques, soit indigènes soit importées, sauvages ou domestiquées seront strictement interdits ;

• où il sera défendu de résider, de pénétrer, de circuler ou de camper et qu'il sera interdit de survoler à basse altitude, sans autorisation spéciale écrite de l'autorité compétente et dans laquelle les recherches scientifiques (y compris les éliminations d'animaux et de végétaux en vue de maintenir un écosystème) ne pourront être effectuées qu'avec la permission de cette autorité."

Réserve naturelle partielle

"• désigne une aire protégée gérée dans le but de conservation in situ des écosystèmes naturels ou d'espèces ou peuplements ou biotopes spécifiques au profit et à l'avantage et pour l'utilisation durable, la récréation et l'éducation du public."

Réserve partielle de faune désigne une aire

"• mise à part pour la conservation, l'aménagement et la propagation de la vie animale sauvage, ainsi que pour la protection et l'aménagement de son habitat ;

• dans laquelle la chasse, l'abattage, ou la capture de la faune sont interdits, sauf par les autorités de la réserve ou sous leur direction ou leur contrôle pour l'équilibre de l'écosystème, après avis du Conseil Scientifique;

• où l'habitation et les autres activités humaines sont réglementées ou interdites."

Réserve naturelle volontaire

"• désigne la réserve naturelle partielle créée à l'initiative d'une collectivité territoriale, d'un établissement public ou d'une personne de droit privé, sur un terrain lui appartenant et pour la préservation d'un écosystème ou d'un paysage remarquable."

Réserve naturelle volontaire

"• désigne la réserve naturelle partielle créée à l'initiative d'une collectivité territoriale, d'un établissement public ou d'une personne de droit privé, sur un terrain lui appartenant et pour la préservation d'un écosystème ou d'un paysage remarquable."

Conservons les Parcs nationaux et Réserves Naturelles, pour les générations futures



AIRES PROTEGEES DE COTE D'IVOIRE

- Parc national
- Réserve naturelle
- Réserve intégrale



OIPR/DZSO, Juin 2022
WGS 84 UTM 29 N

Office Ivoirien des Parcs et Réserves

Direction Générale
Abidjan Cocody II Plateaux
Tél: (+225) 27 22 41 40 59 / Site web : www.oipr.ci
Email : info@oipr.ci